

ARRETE PORTANT AUTORISATION TEMPORAIREMENT D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Arrêté de Police N°60/2018 du 08 AOUT 2018

MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

Le Maire de la Commune de GUESNAIN Vu l'article L.2212-2 du Code Général des collectivités Territoriales

Vu la demande écrite formulée par le groupe SIA HABITAT Considérant qu'il a lieu de prendre toutes les mesures de nature à assurer le bon ordre et la sécurité lors de l'installation temporaire d'un véhicule « agence mobile » pour les mois de septembre 2018 à juin 2019.

ARRETE

ARTICLE 1

Le groupe SIA HABITAT est autorisé à installer temporairement Le jeudi 27 septembre 2018 ainsi que les jeudis 24 janvier, 21 mars, 18 avril, 16 mai et 27 juin 2019 un véhicule « agence mobile » sur un emplacement lui étant exclusivement réservé rue Jules Mousseron de 10h à 16h00.

ARTICLE 2

Le groupe SIA HABITAT veillera à laisser les lieux en parfait état de propreté après son départ.

ARTICLE 4

Le groupe SIA HABITAT 67 Avenue des Potiers 59506 Douai Madame le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI

Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

Fait à GUESNAIN, le 08 août 2018

Le Maire, Maryline Lucas



Tous les courriers sont à adresser à Madame le k B.P. 29 • 59287 GUESNAIN

Tél.: 03 27 99 13 73 • Fax: 03 27 99 13 77 http://www.ville-guesnain.fr